

FICHE GESTION COVID ENSA-Marseille :

Tout signalement doit se faire par le biais : covidsignalement@marseille.archi.fr

3 situations possibles :

1/ **j'ai les symptômes** : je m'isole et j'effectue un test.

- Si le test est positif je reste à l'isolement 7 jours à compter des premiers symptômes et si après 7 jours les symptômes persistent, j'attends 48 heures, après la fin de la fièvre, pour rompre mon isolement.
- Si le test est négatif, j'interromps mon isolement, sans attendre 7 jours.

Chacun est tenu d'informer sans délais de sa situation à l'adresse

covidsignalement@marseille.archi.fr

Yannick Sady répond à vos interrogations mais ce sont clairement les consignes ci-dessus qui s'appliquent selon les fiches sanitaires jointes.

Suite au signalement sur l'adresse covidsignalement@marseille.archi.fr → Yannick Sady prévient l'ensemble des enseignants concernés

2/ **je n'ai pas de symptômes mais j'ai été testé positif** :

- Isolement de 7 jours à partir de la date du test. J'évite les contacts avec les personnes vulnérables.

Suite au signalement sur l'adresse covidsignalement@marseille.archi.fr → Yannick Sady prévient l'ensemble des enseignants concernés

3/ **Je suis « cas contact »** : j'ai été en contact avec une personne testée positive :

Pour être considéré comme cas contact : il faut absolument avoir côtoyé la personne malade, pendant plus de 15 minutes sans respect des gestes barrières (port du masque, distanciation physique).

- Dans ce cas : isolement et se faire tester.
- Le test doit être réalisé 7 jours après le contact.
Si le test est négatif, j'arrête mon isolement
Si le test est positif, je m'isole 7 jours après les résultats du test.

Suite au signalement sur l'adresse covidsignalement@marseille.archi.fr → l'étudiant concerné prévient l'ensemble des enseignants

L'isolement du groupe se fera uniquement si plus de 3 personnes sont testées positives, à l'intérieur de ce même groupe. Mais si les gestes barrières et surtout le port du masque sont respectés nous minimisons les risques de contagion

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE :

⇒ Les enseignants indiqueront aux étudiants les modalités de la continuité pédagogique qui est mise en place en mettant en copie du mail, l'adresse covidsignalement@marseille.archi.fr

A la date du 17 septembre 2020, les cours magistraux se réalisent en présentiel, selon les modalités suivantes validées par la CFVE :

L'enseignant assure son cours en ouvrant une session Zoom afin que les étudiants en isolement puissent suivre le cours. Cette session Zoom est enregistrée par l'enseignant afin que les étudiants isolés qui n'ont pas pu suivre le cours en temps réel puissent le regarder ultérieurement. Si l'enseignant est isolé, le cours est de même assuré en visio zoom et enregistré.

L'enseignant transmettra qu'aux étudiants isolés ou à l'ensemble de ses étudiants, l'enregistrement de son cours ;

Ce dispositif est mis en place actuellement, il est susceptible d'évoluer, selon la situation sanitaire et le sondage qui doit être réalisé dans les prochains auprès des étudiants par leurs représentants en CFVE pour savoir s'ils souhaitent dès à présent suivre tous les cours magistraux à distance (cf point évoqué en CFVE ce jour).

S'agissant des sessions de studio de projet : chaque enseignant référent du studio de projet donne les instructions au groupe d'étudiants concernés s'il ne peut être présent en atelier durant une semaine.

ensa Marseille, le 17 septembre 2020